

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 10 juin 2021 à 9h00 par
vidéoconférence / Zoom.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal;
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

N'A PU ASSISTER

M. Marc Demers*

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
communauté, M. Tim Seah assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9h00.

CE21-091 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 20 MAI 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

CE21-092 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – PORTRAIT-DIAGNOSTIC DES
DÉPLACEMENTS DE MARCHANDISES

Il est résolu:

- d'autoriser l'émission de l'appel d'offres public DEV-2021-04 pour la réalisation d'un portrait-diagnostic visant à appuyer la planification des espaces industriels en intégrant les déplacements des marchandises;
 - d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour assurer la contribution financière des partenaires appuyant la réalisation de ce mandat ;
-



CE21-092.1 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – PORTRAIT-DIAGNOSTIC DES DÉPLACEMENTS DE MARCHANDISES

Il est résolu d'autoriser le directeur général à déposer, tel que requis par les municipalités régionales de comté de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges, une demande de subvention au Fonds régions et ruralité d'appui au rayonnement (FRR) *volet 1 – Soutien au rayonnement des régions* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux fins de leurs contributions financières au portrait-diagnostic visant à appuyer la planification des espaces industriels en intégrant les déplacements des marchandises.

CE21-093 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour le renouvellement du régime d'assurances collectives pour les employés et les retraités de la Communauté pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

CE21-094 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Guylaine Morissette, en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans, du 17 octobre 2021 au 16 octobre 2026, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-095 RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE LA VILLE DE LONGUEUIL POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE SUR SON TERRITOIRE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 431686

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 431686, que la Communauté n'est pas favorable à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 5 820 392 d'une superficie d'environ 0,25 hectare sur le territoire la Ville de Longueuil, mais qu'elle serait favorable à une demande d'utilisation non agricole afin d'y permettre le développement d'un lot compris en grande partie dans le périmètre métropolitain puisque cette demande ne compromet pas l'atteinte de l'objectif visant à délimiter le territoire selon un aménagement durable et, par conséquent, ne nécessiterait pas d'ajustement du périmètre métropolitain.

CE21-096 RÈGLEMENT NUMÉRO 32-20-35 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement 32-20-35 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir l'îlot déstructuré industriel IDI-06 situé à Carignan, puisqu'il respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE21-097 AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE SOUTERRAINE 1283 BEAUMONT-FLEURY D'HYDRO-QUÉBEC

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction de la ligne souterraine 1283 Beaumont-Fleury à 315 kV sur le territoire de l'agglomération de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE21-098 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 21-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'inclure les activités d'exploitation d'une carrière et d'un dépôt à neige sur certains lots sur le territoire de la Ville de Boisbriand puisqu'il respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE21-099 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (NUMANA, ANCIENNEMENT TECHNOMONTRÉAL)

Il est résolu :

- de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2020 de Numana (anciennement appelée TechnoMontréal);
 - d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2020, soit un montant de 20 000 \$ dans le cadre de la convention 2019-2020 avec Numana par la résolution numéro CE19-094;
 - de prendre acte du plan d'action 2021;
 - d'autoriser le directeur général à signer une convention avec Numana pour l'animation de la grappe métropolitaine des technologies de l'information et des communications pour les années 2021 et 2022;
 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 200 000 \$ pour l'année 2021 dans le cadre de la convention 2021-2022 avec Numana pour l'animation de la grappe métropolitaine des technologies de l'information et des communications.
-

CE21-100 GRAPPE DE L'ALUMINIUM

Il est résolu :

- de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2020 de la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec;
- d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2020, soit un montant de 15 000 \$ dans le cadre de la convention 2019-2020 avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec approuvée par la résolution numéro CE19-066;
- de prendre acte du plan stratégique 2021-2023;



- d'autoriser le directeur général à signer une convention avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec pour l'animation de la grappe métropolitaine de l'aluminium pour les années 2021 et 2022;
 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 150 000 \$ pour l'année 2021 dans le cadre de la convention 2021-2022 avec la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec pour l'animation de la grappe de l'aluminium.
-

CE21-101

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT SUR L'URGENCE CLIMATIQUE

Il est résolu de prendre acte du rapport final de la Commission de l'environnement concernant l'urgence climatique et d'en autoriser la diffusion.

CE21-102

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT SUR L'ÉLIMINATION MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu :

- de prendre acte du rapport de la Commission de l'environnement concernant l'élimination des matières résiduelles;
 - d'approuver le rapport de la Commission de l'environnement sur l'élimination des résidus ultimes en précisant que, dans le contexte de celui-ci, il faut entendre par « prise en charge » non pas une attribution absolue de la responsabilité aux municipalités de la totalité des matières produites sur leurs territoires mais bien l'exercice d'un plus grand contrôle par les municipalités sur les matières provenant des industries, commerces et institutions ainsi que des résidus de construction, rénovation et démolition;
 - de transmettre le rapport au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la consultation publique intitulée « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes ».
-

CE21-103

RAPPORT DE SUIVI SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2020

Il est résolu:

- de prendre acte du rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020, de le transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'en autoriser la diffusion ;
 - d'autoriser le coordonnateur du service de l'Environnement à signer le formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, joint au rapport.
-



- CE21-104 ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 267 000 \$ DONT 5 963 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TVB ET DU SENTIER ET 2 304 000 \$ POUR LE REFINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL
- Il est résolu d'adopter le projet de résolution ci-joint visant l'autorisation du financement d'un montant total de 8 267 000 \$ par un contrat de vente d'obligations dans le cadre des Règlements numéro 2013-58 et 2016-67 (TVB et Sentier) pour un montant de 5,963 M\$ et dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 (logement social) pour 2,304 M\$.
-
- CE21-105 POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
- Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal doit établir une politique de financement pour le régime de retraite des employés de la Communauté métropolitaine de Montréal (le « Régime »);
- Attendu que Retraite Québec a transmis à la Communauté un rappel à cet effet en janvier 2021 de sorte que la situation soit régularisée et que la politique soit adoptée et transmise au comité de retraite;
- Il est résolu d'adopter la politique de financement du régime de retraite des employés de la Communauté métropolitaine de Montréal.
-
- CE21-106 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 7 avril au 20 mai 2021, jointe à la présente.
-
- CC21-107 SUIVI BUDGÉTAIRE
- Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2021, selon leurs estimations au 30 avril 2021, respectent les prévisions budgétaires.
-
- CE21-108 NOMINATIONS D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE
- Il est résolu de nommer, jusqu'au 12 février 2023, M. François Chartray, conseiller en ressources humaines à titre de membre représentant l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Communauté.
-
- CE21-109 ACQUISITION – SENTIERS DE LA PRESQU'ÎLE – REPENTIGNY
- Il est résolu :
- d'inscrire le projet d'acquisition des Sentiers de la Presqu'île à Repentigny de la Ville de Repentigny à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;



- D'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 783 642,32 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-110

ACQUISITION – SENTIERS DE LA PRESQU'ÎLE – MASCOUCHE

Il est résolu :

- d'inscrire le projet d'acquisition des Sentiers de la Presqu'île à Mascouche de la Ville de Mascouche à la liste des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 534 474,14 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-111

AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE – BOUCHERVILLE

Il est résolu :

- d'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable des segments J-a3-1, J-a3-2, J-a3-3 et J-a6-2 situés sur le boulevard Marie-Victorin entre le boulevard De Montarville et le parc de la Frayère, puis en site propre jusqu'à la limite des villes de Boucherville et Varennes, présentés par la Ville de Boucherville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe;
 - d'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement de ces segments afin d'en combiner les enveloppes financières;
 - d'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 2 424 791,30 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme;
 - d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE21-112 PLAN DIRECTEUR DU PARC MÉTROPOLITAIN DE L'ÎLE SAINTÉ-THÉRÈSE – VARENNES

Il est résolu :

- d'inscrire l'élaboration d'un plan directeur en vue de la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse dans l'Est de l'archipel de Montréal présenté par la Ville de Varennes à la liste des projets consolidés du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de l'*Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de la réalisation de ce plan directeur ainsi que des activités connexes, pour un montant équivalent à l'ensemble des dépenses admissibles liées jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 133 333 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, à titre de projet particulier en vertu de l'article 8 du Programme;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE21-113 AMÉNAGEMENT DU PARC LINÉAIRE ÉDOUARD-VII – SAINT-PHILIPPE

Il est résolu :

- de modifier le *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain – Grand Montréal* adopté le 3 août 2017 par la résolution CE17-163 afin de remplacer le segment 4 de l'axe 84, localisé sur la route Édouard-VII, par le tracé et les aménagements proposés par la Ville de Saint-Philippe dans le projet d'aménagement du parc linéaire Édouard-VII ci-joint;
 - d'inscrire le projet d'aménagement du parc linéaire Édouard-VII à Saint-Philippe à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'aménagement de sentiers cyclables du Réseau vélo métropolitain pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 953 333 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-

CE21-114 AMÉNAGEMENT DU PARC DU CENTENAIRE – DEUX-MONTAGNES

Il est résolu :

- d'inscrire le projet d'aménagement du parc du Centenaire à Deux-Montagnes à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;

...8/



- d'autoriser conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* le financement de ce projet de mise en valeur permettant l'accessibilité aux milieux naturels, la récréation extensive, la restauration ou la connectivité naturelle; pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 813 431 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-115

PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE VERTE – MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu :

- de modifier le *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain – Grand Montréal* adopté le 3 août 2017 par voie de la résolution CE17-163 pour remplacer le segment 3 de l'axe 80 par le tracé et les aménagements proposés par la MRC de Roussillon dans le projet de parachèvement de la Route verte pour ce même segment de l'axe 80;
 - d'inscrire le projet de parachèvement de la Route verte sur le territoire de la MRC de Roussillon à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'aménagement de sentiers cyclables du Réseau vélo métropolitain pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 4 634 848 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-116

PROLONGEMENT DU PARC RÉGIONAL LINÉAIRE DE LA ROUTE DES CHAMPS – RICHELIEU

Il est résolu :

- de modifier le *Plan directeur du Réseau vélo métropolitain – Grand Montréal* adopté le 3 août 2017 par voie de la résolution CE17-163 afin de remplacer les segments 1 et 2 de l'axe 96 ainsi que le segment 4 de l'axe 75 localisé dans une emprise ferroviaire abandonnée par le tracé et les aménagements proposés par la MRC de Rouville au projet de prolongement du Parc régional linéaire la Route des Champs à Richelieu;
- d'inscrire le projet de prolongement du Parc régional linéaire la Route des Champs à Richelieu de la MRC de Rouville à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;

...9/



- d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'aménagement de sentiers cyclables du Réseau vélo métropolitain pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 2 357 322,13 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-117 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE – MONTRÉAL (RDP/PAT)

Il est résolu :

- d'inscrire le projet de réaménagement d'une partie du parc Clémentine-De La Rousselière de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à Montréal à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet de mise en valeur permettant l'accessibilité aux milieux naturels, la récréation extensive, la restauration ou la connectivité naturelle pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 1 505 073 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-

CE21-118 AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER AU PARC DU BOISÉ-DU PAYS-BRÛLÉ –BOUCHERVILLE

Il est résolu :

- d'inscrire le projet d'aménagement d'un sentier piétonnier au parc du Boisé-du-Pays-Brûlé de la Ville de Boucherville à la liste des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II*;
 - d'autoriser, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet de mise en valeur permettant l'accessibilité aux milieux naturels, la récréation extensive, la restauration ou la connectivité naturelle pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 309 152 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
 - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.
-



CE21-119 MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030 ET EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL CONCERNANT LE RÉSEAU DU MÉTRO

Vu la recommandation numéro CTR 21-19 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 31 mai 2021,

Il est résolu recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* :

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2021-034 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) – Phase 2 » aux projets autorisés sous la rubrique « Réseau de bus » pour un montant de cent vingt et un millions trois cent mille neuf cent vingt-cinq dollars (121 300 925 \$);
 - l'emprunt de cent vingt millions neuf cent mille neuf cent vingt-cinq dollars (120 900 925 \$) décrété pour le secteur « Réseau de bus » par le règlement numéro R-200 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) – Phase 2 ».
-

CE21-120 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Il est résolu de recommander au Conseil l'adoption du Règlement numéro 2021-92 modifiant le règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE21-121 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 JUIN 2021

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du Conseil du 20 mai 2021.

CE21-122 CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Il est résolu:

- de fixer les dates pour la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022 selon le calendrier ci-joint;
 - de proposer au Conseil l'adoption des dates proposées pour la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2022 selon le calendrier ci-joint;
 - de proposer au Conseil de fixer la date de la tenue de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 de la Communauté au 10 novembre 2022 à 10h00.
-



VARIA – PLAN DE TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET
D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Mme Chantal Deschamps demande quelles sont les prochaines étapes de la SNUAT, en particulier sur la tournée de la ministre. De son côté, M. Martin Damphousse fait un suivi sur la demande de la Couronne-Sud afin d'avoir un échéancier des rencontres.

Le directeur général a informé les élus que la tournée s'amorcerait dans Lanaudière, et que l'on préparait un rapport. Une rencontre avec la CMM serait demandée si nécessaire. Enfin, un plan de travail sera déposé en septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CE21-091 à CE21-122 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Marc Demers a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

Liste des documents déposés

Correspondance

- Lettre de la Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, en date du 27 avril 2021 concernant l'appui financier du gouvernement du Québec à l'acquisition de lots situés dans le bois et corridor forestier métropolitain de Châteauguay-Léry.

Demandes

À la CMM

- Résolution numéro 2021-04-30-612 du 30 avril 2021 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud demandant à la CMM de s'assurer que la totalité de la compensation des pertes de terres agricoles encourues par la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges soit destinée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de soutenir les intervenants régionaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Au MAMH

- Résolution numéro 21-05-133 du 19 mai 2021 de la MRC de Rouville, demandant d'autoriser l'entrée en vigueur de la cartographie des zones inondables réalisée par la CMM afin de ne pas pénaliser les municipalités disposant d'une cartographie à jour des zones inondables et d'indiquer quand il entend rendre la cartographie applicable pour le territoire des municipalités présentes sur le territoire de la CMM.
- Résolution numéro 2021-05-115 du 26 mai 2021 de la MRC de Roussillon, en appui à celle de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, demandant d'autoriser l'entrée en vigueur de la cartographie des zones inondables réalisée par la CMM et d'indiquer quand il entend rendre la cartographie applicable pour le territoire des municipalités présentes sur le territoire de la CMM.

Appui

À la CMM

Mise en place de mesures pour faire face à la crise du logement :

- mettre en place des mesures d'urgence en vue du 1^{er} juillet prochain;
- lancer rapidement un chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre;
- Mieux encadrer le marché locatif privé.

Les mesures demandées varient parfois d'une ville à l'autre, selon les aspects privilégiés.

- Ville de Beauharnois : résolution numéro 2021-05-188 du 11 mai 2021
- Ville de Vaudreuil-Dorion : résolution numéro 21-05-424 du 17 mai 2021
- Ville de Brossard : résolution numéro 210518-280 du 18 mai 2021
- MRC de Rouville : résolution numéro 21-05-135 du 19 mai 2021.

Divers

Modification de la Loi sur l'expropriation

- Ville de La Prairie : résolution numéro 2021-05-133 du 3 mai 2021

Appui à la MRC de Roussillon dans sa demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'indemnité d'expropriation soit calculée sur la base de la juste valeur marchande la plus raisonnable d'une propriété afin d'assurer une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante.

Mise en place d'un corps policier à Kanesatake

- Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides : résolution du 23 avril 2021

Appui au conseil Mohawk de mettre en place un corps policier distinct pour desservir le territoire de Kanesatake.

Entrée en vigueur du Règlement 215 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon

- Correspondance du 31 mai 2021 de M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier concernant l'entrée en vigueur le 14 mai 2021, du Règlement 215 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation « Conservation - Viable ».

Projet d'implantation d'une usine de fabrication de modules et d'ensembles de batteries pour véhicules électriques à Mirabel

Note d'information de la Direction de la planification du territoire métropolitain – Transport de la CMM concernant le projet d'expansion d'Électrique Lion, sur le plan de l'aménagement du territoire (historique) et des aspects économiques.

Résolution de la Table des préfets et élus de la couronne Nord datée du 4 juin 2021 concernant l'étude des prolongements du REM vers la Couronne-Nord.

Pour information

- Rapport d'étape | Programme de compensation aux municipalités rurales.
- Aide-mémoire à l'intention des élus de la CMM dans le cadre des rencontres régionales de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.